

TAXE D'APPRENTISSAGE 2018

Base de calcul : salaires année 2017

ANNONCE DE VERSEMENT

Date limite de versement : **28 février 2018**

Raison sociale de l'Entreprise :

N°SIRET - Code APE / NAF :

Activité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nom et prénom du responsable taxe d'apprentissage :

Fonction :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

Cachet de l'entreprise

Nos formations sont éligibles au titre du hors-quota, catégorie B.

Taxe brute ≤ à 415€ = possibilité d'affecter la totalité de la part hors quota à la catégorie B

Montant global de votre versement hors quota catégorie B :

La partie **hors quota** (barème) est destinée à toutes les formations professionnelles initiales, hors apprentissage, pour les catégories **A** et **B**.

	INTITULÉS DES FORMATIONS DESTINATAIRES DE LA TAXE	MONTANT / FORMATION	HORS QUOTA
			CATÉGORIE D'AFFECTATION
1			B
2			B

Merci d'indiquer sur votre déclaration le numéro **UAI 0311383K**, identifiant de l'université Toulouse Jean-Jaurès, notre établissement de rattachement.

Vous devez impérativement effectuer votre versement **au plus tard le 28 février 2018** par l'intermédiaire d'un Organisme Collecteur répartiteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA).

Nom et adresse de l'organisme collecteur :

Téléphone : Télécopie :

Pour nous permettre de mieux suivre votre contribution, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce document dûment complété à l'attention de :

M. Ahmed DIDI

Responsable des Services Financiers

École supérieure du professorat et de l'éducation de Toulouse Midi-Pyrénées (ESPE)

56 avenue de l'URSS - BP 64006 - 31078 Toulouse Cedex 4

Téléphone : 33(0)5 62 25 20 34 – didi@univ-tlse2.fr